

## PISTE 2021-2022

Vous trouverez ci-dessous les modalités de l'activité piste proposée par le comité départemental de Haute -Savoie au vélodrome de la queue d'Arve, se déroulant d'octobre 2021 à février/mars 2022

### OBLIGATIONS COVID 19 :

Cette saison 2021-2022 encore particulière, nous oblige à respecter certaines règles :

Tous les jeunes, à partir de la catégorie cadet (nés en 2007 et avant) doivent être en possession d'un pass sanitaire ou d'un test négatif de moins de 48 h.

Les minimes (2008 et 2009) doivent être en possession d'une pièce d'identité prouvant leur année de naissance.

Chaque entrée est contrôlée par une société indépendante.

Aucune dérogation ne sera acceptée.

### PRE REQUIS

Les catégories retenues à partir des minimes sont celles de 2022. D'autre part le document Activité Piste devra être présenté paraphé de votre signature et du tampon de votre club afin que vos licenciés puissent prendre part à cette activité.

### MINIMES

Les minimes 1 (nés en 2009) et 2 (nés en 2008) (catégories de licence 2022) pourront effectuer la séance d'initiation. A l'issue de celle-ci la commission piste validera leur aptitude à poursuivre la saison.

CATEGORIES et HORAIRES : de 13 à 17 HEURES les samedis ci-dessous  
Prêt du matériel dès 12h15.

Les coureurs ne disposant pas de la carte annuelle du vélodrome ne doivent, en aucun cas, monter sur la piste avant 13h00.

Le samedis 23 et 30 octobre seront axés sur la découverte pour les débutants toutes catégories, cependant les coureurs confirmés seront les bienvenus pour l'encadrement.

L'activité des samedis suivants : 20 Novembre, 4-18 Décembre, 8 -15 Janvier, 12- 26 février et 5 mars (ces 2 derniers samedis étant sous-réserve), permettra des entraînements (découvertes d'épreuves) dirigés par des diplômés d'état : Alex Balaud et Alban Comparat. Ces dates peuvent être amenées à être modifiées pour une quelconque obligation.

Il est important de prendre en compte que le maximum sera fait pour que l'activité piste soit maintenue mais la commission est également tenue de respecter les directives suisses si celles-ci devaient évoluer suivant le contexte sanitaire.

#### RAPPELS IMPORTANTS :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, tout comme les gants et le matériel **est traditionnel**. Les vélos de poursuite pourraient être acceptés si une découverte poursuite par équipe est mise en place.

La licence FFC sera contrôlée dès la première séance et le contrôle des licences 2022 dès le 08 janvier.

Le prêt du matériel s'effectue sur place et uniquement lors des séances du samedi.

Le matériel est placé sous la responsabilité du coureur (ou encadrant) et tout problème sur les vélos doit être signalé au référent du club qui doit en informer les encadrants des samedis.

Seul le référent club est habilité aux réglages sur les vélos.

Rappel : Les vélos nous sont gracieusement prêtés même si certains vélos sont anciens et bien entretenus.

Toutefois la casse matériel sera facturée au coureur par le comité du Vel d'Hiv.

La présence sur place d'au moins un dirigeant ou d'un entraîneur du club représenté est indispensable et obligatoire.

Le site Internet du Vel d'Hiv (<http://velodrome-geneve.ch>) permet de consulter le planning du vélodrome et toutes les informations utiles.

#### CARTE D'ACCES AU VEL D'HIV:

Pour utiliser la piste, il est obligatoire d'être en possession de la carte annuelle délivrée par le Vel d'Hiv de Genève.

Cette carte permet aussi aux coureurs disposant d'un vélo de piste d'utiliser la piste pendant toute la saison selon les horaires définis par la Commission du Vel d'Hiv. Toutefois pour les minimes, un tarif carte avec accès uniquement le samedi après-midi dans le cadre de l'activité piste du comité FFC74 a été établi pour un montant de 60 Euros.

**Cette année, les cadets peuvent bénéficier du même avantage.**

#### PARTICIPATION FINANCIERE :

Chaque participant aux Samedis de la Piste devra s'acquitter d'un droit d'engagement de 3 € à chaque séance (4 € pour les participants licenciés dans un autre département que 74)

Les sommes ainsi recueillies par la Commission Piste de Haute-Savoie permettront d'indemniser les intervenants éventuels.

La commission piste du comité Haute-Savoie